

Observatoire de la haie

Présentation du mandat CNIG

Thomas Gomez, MAASA
Julie Chataigner, IGN

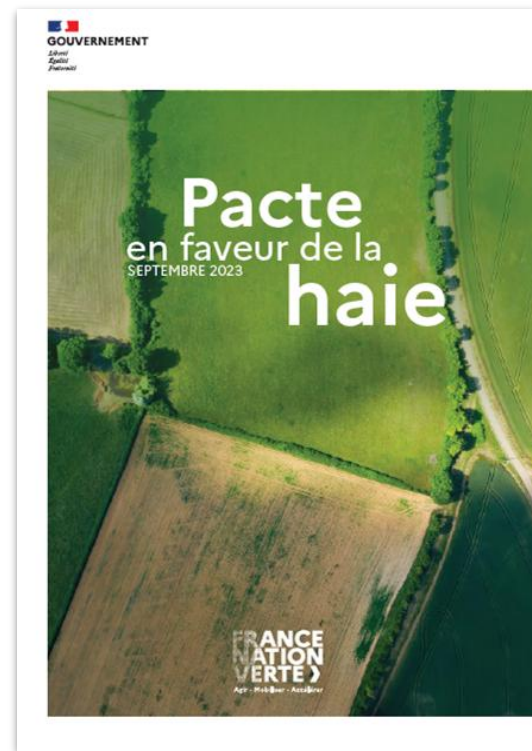
Sommaire

- Rappel du contexte
- Présentation de l'avancement
- Calendrier et suite

Rappel du contexte

Le Pacte en faveur de la haie

- Présenté le 29 septembre 2023 par le ministre de l'agriculture et la secrétaire d'Etat à la biodiversité
- Intégré à la planification écologique, la stratégie nationale bas carbone, la stratégie nationale biodiversité
- Objectifs : mettre un coup d'arrêt à la disparition des haies pour obtenir un gain net de **50 000 km de linéaire de haie d'ici 2030**
- 5 axes, 25 actions : connaissance et formation, aides financières, conseil, réglementation
- **Approche globale et intégrée :**
 - ✓ Couvre l'ensemble des haies, agricoles ou non
 - ✓ Simplifier l'application de la réglementation
 - ✓ Redonner de l'intérêt aux haies, notamment économique, pour mieux les préserver et les gérer
 - ✓ Trajectoire 2024-2030



<https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-dote-dun-budget-de-110-meu-des-2024>

L'Observatoire de la haie : mise en place

- **Connaître, caractériser et suivre la progression des haies** à travers la création d'un référentiel cartographique unique national utile à tous les acteurs de la haie :
 - ✓ améliorer la connaissance sur les **linéaires de haies agricoles et non agricoles**, notamment pour le suivi des objectifs de reconquête du linéaire prévus par le Pacte en faveur de la Haie (*appelé à devenir une stratégie, article 38 de la LOSARGA*) et repris dans la SNBC3 et la SNB
 - ✓ fournir un **outil mobilisable par tous les acteurs de la haie** (gestionnaires, écologues, chercheurs, agents de l'administration, etc.)
- **Alimenter de façon partenariale** via la remontée de données terrain
- **Assurer l'interopérabilité du référentiel** avec les outils existants pertinents des acteurs de la haie

Les parties prenantes

Une convention a été signée en décembre 2024 entre **5 organisations** pour initier le projet :

Porteurs du projet

MAASA MTE

Opérateurs Techniques

IGN INRAE

OFB

Plusieurs jeux de données alimenteront et seront diffusés par l'Observatoire

- La couche socle de Haie issues des travaux IGN et basés sur l'IA
- Les données issues du Guichet unique de la Haie : réglementation sur les projets d'autorisations de destruction et de compensation des haies
- Les données « Plantation » non identifiables par l'IA (*la végétation est trop basse*)
- Les données et indicateurs calculés :
 - A partir de données du socle : ex densité des haies
 - A partir de données complémentaires provenant des partenaires
- A terme des données Lidar

Plusieurs jeux de données alimenteront et seront diffusés par l'Observatoire :

- La couche socle de Haie issues des travaux IGN et basés sur l'IA
- Les données issues du Guichet unique de la Haie : réglementation sur les projets d'autorisations de destruction et de compensation des haies
- Les données « Plantation » non identifiables par l'IA (*la végétation est trop basse*)
- Les données et indicateurs calculés :
 - A partir de données du socle : ex densité des haies
 - A partir de données complémentaires provenant des partenaires
- A terme des données Lidar

Objet du
mandat
CNIG

Liste des indicateurs prévus

Les numéros d'indicateur ne sont qu'indicatifs

Indicateur	Priorité
1/ Plantations de haies et alignements d'arbre financées par l'Etat (+ tracé haie)	(V1 priorité 1)
2/ Haies gérées durablement : Nombre de mètres linéaires sous certification de gestion durable	(V1 priorité 1)
3/ Gestionnaires de haie certifiés durables : Nombre d'exploitations sous certification de gestion durable	(V1 priorité 1)
4/ Plans de gestion durable réalisés	(V1 priorité 2)
5/ Linéaire sous plan de gestion durable	(V1 priorité 2)
6/ Arbres remarquables	(V2)
7/ Nombre de ml linéaire coupés pour recépage (+ tracé haie)	(V2)
8/ Plantations subventionnées - Nombre ml linéaire déclaré planté avec le soutien financier (tous financeurs) (+ tracé haie)	(V2)
9/ Plantations subventionnées - Nombre ml d'emprise dédié à la régénération naturelle de haies subventionnées (tous financeurs) (+ tracé haie)	(V2)
10/ Nombre de ml linéaire à rang multiple planté avec succès	(V2)
11/ Pourcentage de mètres linéaires (ou ha) plantés avec la marque végétale local (tous financeurs) (+ tracé haie)	(V2)
12/ Nombre de structures ayant bénéficié d'un financement pour l'animation	(V2)

Avancement

Où nous en sommes dans le processus



Les réunions CNIG sur le Standard Haie

Pour identifier les données disponibles et pouvant alimenter l'Observatoire de la Haie, des réunions ont eu lieu avec des partenaires :

- Dans un premier temps, avec des organismes ciblés pour dégrossir les sujets : 2 réunions dédiées en 2025
- Puis, ouvert à tout public : réunions CNIG : 2 réunions en 2026 (avril et juin)

Les principaux participants actifs à ces réunions :

- MAASA / MTE / OFB / IGN / INRAE
- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- ADEME
- Association Française Agroforesterie (AFAF)
- Chambre d'Agriculture
- GIS Biomasse
- Région Pays de la Loire
- Région Bretagne
- Réseau Haies

Problématique

La haie est concernée par de nombreuses politiques publiques

Approches différentes des acteurs de la haie et des différents territoires pour suivre les mêmes politiques publiques

➡ Difficulté à identifier un noyau commun de données à centraliser au niveau national malgré une liste d'indicateurs définis par le MAASA et le MTE permettant de cadrer le besoin en données

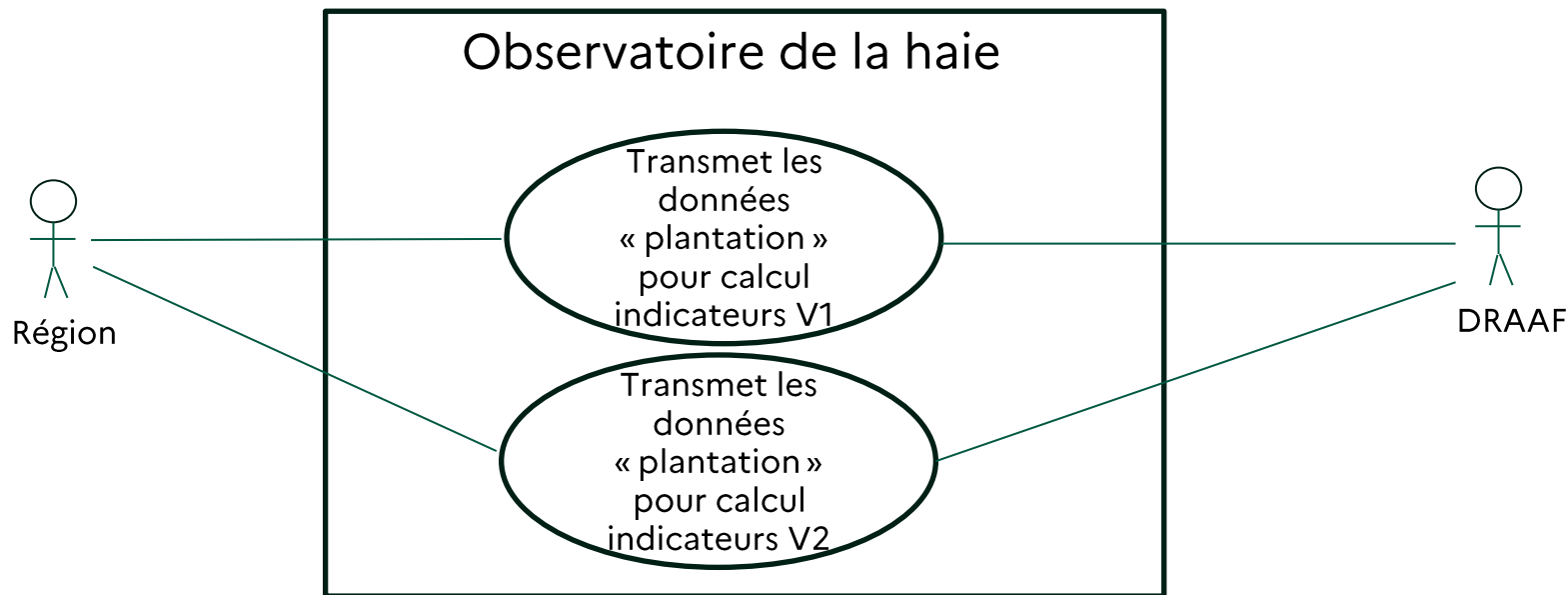
➡ Identification de fournisseurs de données « prioritaires » pour orienter les choix et limiter les doublons d'information

- DRAAF
- Région



Entretiens d'1h30 avec des DRAAF/DAAF et Régions

Cas d'usage du Standard de données « Haies » v1



Les entretiens estivaux 2026

Nom

DRAAF Pays de la Loire

DRAAF Bretagne

DAAF La Réunion

DRAAF Provence Alpes Côte d'Azur

DRAAF Auvergne Rhône Alpes

DRAAF Nouvelle-Aquitaine

DRAAF Centre Val de Loire

Région Bretagne

Région Pays de La Loire

Région Occitanie

Autres contacts pris :

AE RM / AE AP

OSIRIS

CGDD (PSE)



Grande hétérogénéité

Les indicateurs dont nous allons parler dans cet atelier

- 1/ Plantations de haies et alignements d'arbres financés par l'Etat (+ tracé haie) (V1 priorité 1)
- 2/ Haies gérées durablement : Nombre de mètres linéaires sous certification de gestion durable (V1 priorité 1)
- 3/ Gestionnaires de haies certifiés durables : Nombre d'exploitations sous certification de gestion durable (V1 priorité 1)
- 4/ Plans de gestion durable réalisés (V1 priorité 2)
- 5/ Linéaire sous plan de gestion durable (V1 priorité 2)
- 6/ Arbres remarquables (V2) (excloratoire)
- 7/ Nombre de mètre linéaire coupés pour recépage (+ tracé haie) (V2)
- 8/ Plantations subventionnées - Nombre mètre linéaire découpé (+ tracé haie) (V2)
- 9/ Plantations subventionnées - Nombre mètre linéaire découpé (+ tracé haie) (V2)
- 10/ Nombre de mètre linéaire à...
- 11/ Pourcentage de...
- 12/ Nom...

La notion de dossier

Questions :

- Est-ce que les dossiers sont définis suivant certains critères : demandeurs, commune d'origine des demandeurs, nombre de subvention, type de haie, type de financements ?
- Est-ce qu'un même dossier peut englober des haies et des arbres ?
- Est-ce que le dossier a un identifiant unique ?
- Volumétrie : nombre de dossier

Les décisions ressorties des ateliers

Un guide de bonnes pratiques pour définir les tracés de haie

Exemples :

Une haie plantée sur plusieurs rangs est représentée par 1 seul linéaire :

Une haie plantée sur plusieurs rangs est représentée par 1 seul linéaire :

11/ Pourcentage de mètres linéaires (ou ha) plantés avec la marque végétale local

- Des ateliers précédents :
- Cet indicateur de pourcentage est difficile à calculer : les structures ont des données très hétérogènes sur cette information.
- Exemples :
- Certaines structures n'ont pas cette information dans un outil SIG, mais pour être financés, il faut que la haie soit plantée à au moins 50% en plants de Végétaux Locaux.
 - D'autres ont un volume de plants plantés « Marque Végétale Local » par dossier.
 - D'autres ont l'information au niveau de la commune mais n'ont pas le détail à la haie.
 - D'autres ont le nombre de plants financés sous la marque et sous la marque Végétaux Locaux.
- Questions :
- Où est-ce que vous avez ?
 - Avez-vous l'information à la haie ?
 - Un seul outil à définir pour connaître ce pourcentage de plants « Végétaux Locaux » pour être considérés comme Marque Végétale Local ?

Liste des indicateurs prévus

Les numéros d'indicateur ne sont qu'indicatifs

Indicateur	Priorité
1/ Plantations de haies et alignements d'arbre financées par l'Etat (+ tracé haie)	(V1 priorité 1)
2/ Haies gérées durablement : Nombre de mètres linéaires sous certification de gestion durable	(V1 priorité 1)
3/ Gestionnaires de haie certifiés durables : Nombre d'exploitations sous certification de gestion durable	(V1 priorité 1)
4/ Plans de gestion durable réalisés	(V1 priorité 2)
5/ Linéaire sous plan de gestion durable	(V1 priorité 2)
6/ Arbres remarquables (non évoqué)	(V2)
7/ Nombre de ml linéaire coupés pour recépage (+ tracé haie)	(V2)
8/ Plantations subventionnées - Nombre ml linéaire déclaré planté avec le soutien financier (tous financeurs) (+ tracé haie)	(V2)
9/ Plantations subventionnées - Nombre ml d'emprise dédié à la régénération naturelle de haies subventionnées (tous financeurs) (+ tracé haie)	(V2)
10/ Nombre de ml linéaire à rang multiple planté avec succès	(V2)
11/ Pourcentage de mètres linéaires (ou ha) plantés avec la marque végétale local (tous financeurs) (+ tracé haie)	(V2)
12/ Nombre de structures ayant bénéficié d'un financement pour l'animation	(V2)

Autres acteurs (Réseau Haie, Chambre d'agriculture)

Pas d'information

Information du service instructeur – Subventionneur principal

Information Potentielle ment récupérable

Non rattaché à l'objet haie

Proposition

→ Resserrer sur un cœur de données :

Version Minimale : répondre uniquement à

1/ Plantations de haies et alignements d'arbre financées par l'Etat (+ tracé haie)

Version Minimale + informations complémentaires

8/ Plantations subventionnées - Nombre ml linéaire déclaré planté avec le soutien financier (tous financeurs) (+ tracé haie)

9/ Plantations subventionnées - Nombre ml d'emprise dédié à la régénération naturelle de haies subventionnées (tous financeurs) (+ tracé haie)

10/ Nombre de ml linéaire à rang multiple planté avec succès

11/ Pourcentage de mètres linéaires (ou ha) plantés avec la marque végétale local (tous financeurs) (+ tracé haie)

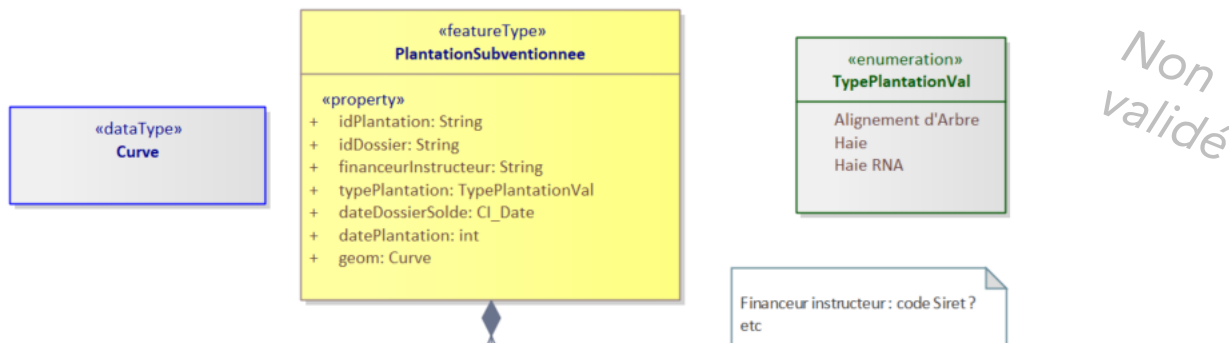


Prendre en compte que le stock de données déjà existantes (important en volumétrie) n'aura potentiellement pas ces informations, ou difficiles à remobiliser

Proposition

Rester sur un cœur de données permettant le calcul de l'indicateur V1

Cœur

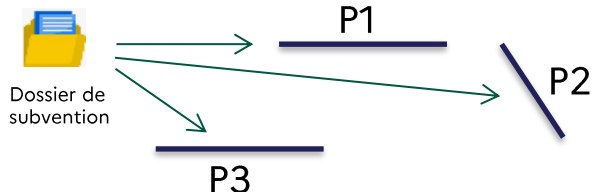


Informations complémentaires

Difficulté : certaines de ces informations ne sont connues qu'au dossier et non à la haie

La notion de dossier : une problématique à étudier avec le GT

- Les informations ne sont parfois connues qu'au dossier et non à la haie
 - Or, un dossier, selon les territoires et les opérateurs, peut :
 - représenter un bénéficiaire final ou plusieurs bénéficiaires (4, 20, 60, + de 100..)
 - couvrir une exploitation agricole, un département, un territoire supra-départemental



Proposition :

Ne pas « distribuer » les données à chaque Haie
→ Risque de créer de la fausse donnée

Soit :

- ne pas remonter la donnée qui n'est pas connue à la haie
- considérer que P1, P2, P3 est un multi polygone

Calendrier et suites

Prochaines étapes

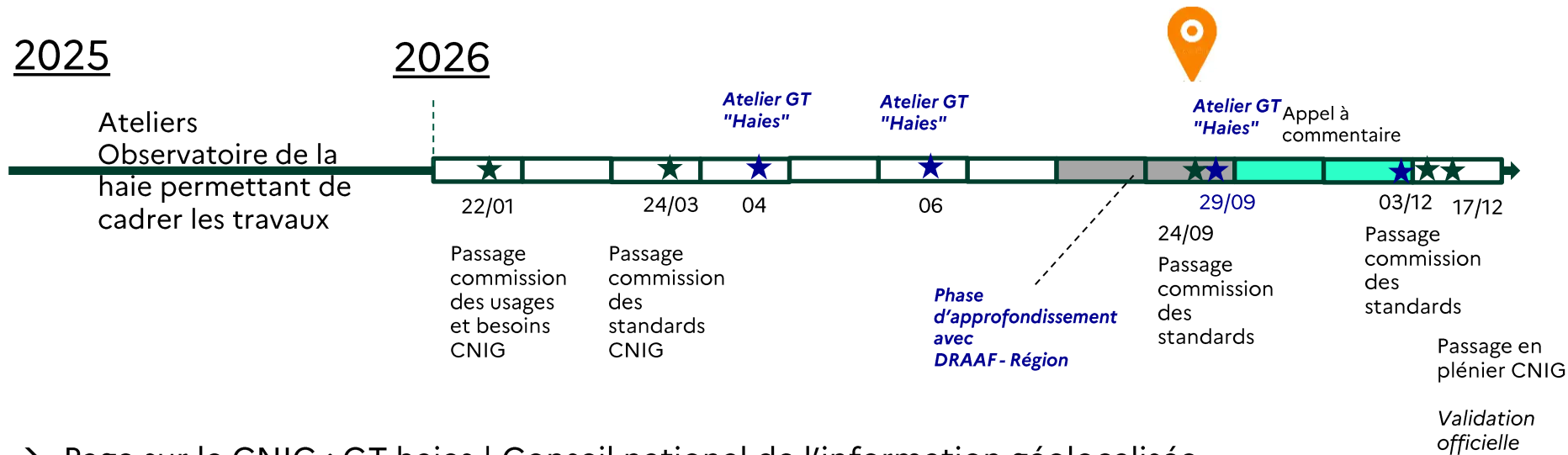
GT CNIG Haie du 29/09/2026

- Valider les concepts couverts par le standard
 - Affiner les datatypes et les définitions
 - Valider le format physique (Geopackage?)
- Production des documents au format CNIG

Si possible mi-octobre / mi-novembre

- Lancement de la période de commentaires publics

Le calendrier prévisionnel



→ Page sur le CNIG : GT haies | Conseil national de l'information géolocalisée
<https://cnig.gouv.fr/gt-haie-a30201.html>

Merci de votre attention

